



L'intervention d'un réserviste de l'éducation nationale dans le cadre scolaire

1. Comment faire appel à un réserviste ? Les différentes étapes

Lorsqu'un enseignant ou un personnel éducatif (CPE ou autres) souhaite bénéficier d'un appui particulier (témoignage, éclairage technique dans une discipline etc...) dans le cadre d'un projet pédagogique :

- Il formalise cette demande (définition des besoins : témoignage, éclairage technique ou professionnel, activités spécifique) ;
- Il sollicite le chef d'établissement ou le directeur d'école.

Le chef d'établissement ou le directeur d'école lui transmet une liste de réservistes de l'éducation nationale ainsi que leurs fiches profils dont les champs de compétence et le périmètre géographique d'intervention entrent en cohérence avec le projet.

Chaque fiche de réserviste comprend les champs de compétences dans lesquels il peut intervenir, une présentation de l'intervention proposée et éventuellement des commentaires sur ses précédentes interventions. Certains réservistes auront également fourni leur CV et leur photo (non obligatoire).

L'enseignant ou le personnel éducatif sollicite le réserviste choisi.

2. Co-construction de l'intervention.

Dans la mesure du possible, l'enseignant/le personnel éducatif prévoit un ou plusieurs temps d'échanges pour convenir des grandes lignes de l'intervention, en particulier si le réserviste n'est jamais intervenu en milieu scolaire. Il lui présente en particulier son projet pédagogique à la lumière des programmes d'enseignements et du projet d'école ou d'établissement.

Au cours de ces échanges, les points suivants sont notamment à aborder :

- les objectifs pédagogiques
- comment adapter l'intervention à l'âge des élèves ?
- quel est le matériel nécessaire ?
- quels supports seront utilisés ?
- quel est le périmètre d'intervention de chacun ?

Le réserviste et l'enseignant/le personnel éducatif arrêtent conjointement (et de préférence sur un document écrit) :

Fiche à l'attention des personnels sollicitant l'intervention d'un réserviste

- la date
- l'heure
- la durée
- les modalités pratiques

L'enseignant/le personnel éducatif s'assure que le contenu de l'intervention (supports compris):

- respecte le principe de neutralité
- répond aux besoins du projet
- est adapté à l'âge des élèves

3. Déroulement de l'intervention

L'intervention du réserviste se déroule sous la responsabilité de l'enseignant ou du personnel éducatif concerné et nécessite sa présence permanente. A tout moment, l'enseignant/le personnel éducatif peut interrompre celle-ci, s'il estime qu'elle ne se conforme pas aux modalités préalablement définies ou que l'attitude du réserviste est contraire aux engagements de la charte. L'enseignant/le personnel éducatif informe le chef d'établissement ou le directeur d'école.

4. Les suites de l'intervention

L'enseignant/le personnel éducatif fait part au directeur d'école ou au chef d'établissement de toutes les observations qu'il juge utiles de mentionner sur l'intervention. Ces observations serviront notamment à alimenter une rubrique « commentaires » située à la fin de la fiche du réserviste.